

Au hasard des lectures

Autor(en): **Roland, Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **51 (1959)**

Heft 9

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385112>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Au hasard des lectures

Par Claude Roland

Exécution de la loi sur les fabriques

Du rapport de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, publié dans le numéro de juillet de la *Vie économique*, il ressort que le nombre des fabriques a augmenté de 9 unités pendant le deuxième trimestre de cette année, alors que cette augmentation était de 33 unités l'année dernière pour la même époque.

A la fin du mois de juin, 12 419 entreprises étaient soumises à la loi fédérale sur le travail dans les fabriques, pour 12 325 en 1958. L'augmentation est donc de 94 entreprises. 71 exploitations ont été radiées du Registre des fabriques, dont 38 pour cessation d'exploitation, 19 vu la diminution du nombre des ouvriers occupés et 14 pour d'autres motifs.

582 projets de construction étaient examinés par les inspecteurs fédéraux des fabriques durant ce deuxième trimestre. 221 concernaient de nouvelles constructions et des agrandissements d'entreprises; 38 l'agencement de locaux à l'usage d'ateliers; 51 des transformations; 204 de nouvelles installations techniques et 66 des installations accessoires. Le nombre des projets de construction inspectés est d'environ 12 % inférieur à celui de la même période de l'année précédente. Si l'on ne prend en considération que les projets de construction relatifs à l'agrandissement de locaux, la réduction n'est plus que de 7 %. Cependant, le volume des locaux transformés est d'environ 25 % plus élevé.

Durant ce deuxième trimestre, l'Ofiamt a délivré 12 permis individuels de modifier la semaine normale de travail, 82 permettant de déplacer les limites du travail de jour et 635 autorisant le travail de jour à deux équipes.

Au 30 juin de cette année, 50 140 personnes travaillaient à deux équipes de jour en vertu de permis fédéraux. Ce qui représente une augmentation de 3476 personnes depuis fin mars. Le nombre des fabriques travaillant à deux équipes s'est également élevé de 964 à 1033.

Le nombre des heures supplémentaires autorisées par les cantons s'est légèrement réduit. Il fut de 2 454 273 pour 2 490 473 durant la période correspondante de l'année précédente. La réduction est particulièrement sensible dans le secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac. On enregistre également une réduction des heures supplémentaires dans la construction de machines, appareils et instruments, où le total du deuxième trimestre de 1958 était

encore de 1 059 155 alors qu'il est tombé à 908 834 cette année. Partout ailleurs, le nombre des heures supplémentaires autorisées en vertu de permis cantonaux s'est accru.

Conquête de l'an 2000

A l'occasion de son centième anniversaire, « La Suisse », société d'assurance sur la vie et contre les accidents, en collaboration avec l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis, a publié une excellente petite brochure de 80 pages qui renseigne exactement sur les possibilités ouvertes à la jeunesse d'acquérir une formation solide dans un technicum ou l'Université ou une autre école de notre pays.

Dans un article intitulé « L'Université, réservoir et moteur de l'économie nationale », le délégué du Conseil fédéral à la création d'occasions de travail, Fritz Hummler, fait la démonstration que les Universités sont le levain d'une économie orientée, comme la nôtre, vers la production de qualité. Alfred Stucki, sous le titre « La Suisse dans la compétition technique et industrielle mondiale », rappelle fort opportunément que l'industrie des machines et la métallurgie réclame chaque année 400 ingénieurs, mécaniciens et électriciens essentiellement; l'acier 170 ingénieurs suisses; dans le domaine du génie atomique ou tout est encore à créer, on estime que notre pays aura besoin de 100 à 200 physiciens spécialistes durant les dix prochaines années, c'est-à-dire 10 à 20 par an. Or, chaque physicien doit être accompagné, dit-on, de 5 ingénieurs du génie atomique. Ce sont donc 50 à 100 ingénieurs nouveaux qu'il faut ajouter aux 570 de l'industrie courante. A la sylviculture et l'agriculture, les besoins sont de 40 à 50 forestiers et agronomes par an. C'est dans le domaine du génie civil et de l'agriculture qu'on peut admettre que les besoins sont couverts; il n'en va pas de même dans les secteurs industriels où la demande est de 700 à 800 ingénieurs. Les instituts de recherche, l'enseignement et les services publics annoncent un besoin de 200 ingénieurs.

L'auteur en conclut qu'il faudrait donc former 900 diplômés par an pour l'ensemble des cadres techniques et scientifiques de niveau universitaire. Or, en 1956, il en est sorti environ 600, dont une centaine d'étrangers, de l'ensemble des Universités et des deux écoles polytechniques fédérales. Ce qui signifie qu'il manque encore actuellement 400 diplômés par année.

Ce sont là des constatations qui corroborent la revendication générale des syndicats ouvriers d'ouvrir plus largement l'accès aux études supérieures aux fils de travailleurs. Car, comme le dit si bien l'auteur de cette étude dans sa conclusion, la culture générale n'est pas un luxe, mais une nécessité!

Tout cela démontre qu'il convient dorénavant d'accorder plus d'attention à l'encouragement des élites, qui ne sont pas forcément à recruter chez les fils à papa. Cela pose évidemment des problèmes économiques et sociaux qu'il appartient aux autorités et aux associations privées de résoudre afin de combler ces nouveaux besoins. Il est évident, en effet, que le coût des études est le plus souvent un obstacle insurmontable pour de nombreux parents qui ne sauraient y faire face par leurs seuls moyens, même si leur progéniture est particulièrement douée pour redorer le blason de la recherche scientifique et technique en Suisse.

Ferdinand Böhny, ancien président central de la V. P. O. D., remonte la filière par laquelle le candidat doit passer pour aboutir aux études supérieures. Il rappelle que le cycle des études secondaires s'achève par un examen dit de baccalauréat ou de maturité qui confère le diplôme nécessaire à l'entrée dans une haute école. En collaboration avec Jules Miauton, notre collègue Böhny étudie d'autre part le système de formation des techniciens qui s'est généralement implanté en Suisse, et qui consiste à accomplir tout d'abord un apprentissage régulier dans une profession, puis de fréquenter un technicum pendants trois ans, sous le titre « Les carrières techniques ». Cette étude traite de la préparation nécessaire des candidats dans les différentes professions ainsi que des possibilités offertes pour encourager les études techniques dans notre pays.

On trouve encore dans cette intéressante publication une liste des professions et des études, ainsi que la nomenclature des technicums.

Exportation de capitaux

Le numéro de juillet du *Bulletin de la Société de banque suisse* publie « Quelques considérations sur l'exportation de capitaux » du plus grand intérêt.

Après avoir mentionné les différentes formes que peut prendre l'exportation de capitaux, cette publication montre le rapport qui existe entre les placements suisses à l'étranger et les capitaux étrangers gérés en Suisse. Ce sont là évidemment de pures estimations, mais tout de même assez intéressantes.

Qu'on en juge: le total des placements et avoirs suisses à l'étranger est évalué entre 17 à 18 milliards de francs, celui des placements et avoirs étrangers en Suisse, y compris les investissements directs, entre 10 à 11 milliards de francs. Dans cette dernière estimation, il n'est pas tenu compte ni des dollars déposés à vue ou à terme dans des banques suisses par des étrangers et qui représentent environ 2 à 3 milliards, ni des valeurs étrangères gérées par les banques suisses et de la thésaurisation de l'or qui s'élève approximativement entre 6 à 7 milliards.

A travail égal, salaire égal

Dans son rapport annuel pour l'exercice 1958, l'Alliance des sociétés féminines suisses consacre le passage suivant à l'activité (ou plutôt au manque d'activité) de sa commission permanente du salaire égal pour un travail de valeur égale:

« Aucune séance n'a eu lieu en 1958. Dans sa séance du 19 décembre 1958, le Conseil national a adopté le postulat déposé le 2 juillet 1957 par M. Hermann Leuenberger, conseiller national; ce postulat invite le Conseil fédéral à examiner, en se fondant sur son rapport relatif à l'égalité de rémunération de la main-d'œuvre masculine et féminine, s'il ne serait pas possible de ratifier la convention élaborée par la Conférence internationale du travail lors de sa 34^e session.

» La question de la ratification de la convention internationale sera donc à nouveau discutée aux Chambres fédérales, ce qui incitera notre commission à reprendre son activité. »

On peut même ajouter à ce passage que l'administration fédérale, après avoir entendu les représentants des associations centrales d'employeurs et de travailleurs, avait envisagé de façon favorable non seulement la ratification de la convention internationale contre la discrimination en matière d'emploi, mais également de celle qui tend à introduire l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale.

Il paraît d'ailleurs que ce zèle productif s'est considérablement réduit depuis lors!

Assistance technique

Dans un discours qu'il a prononcé le 29 juin, à Genève, devant le comité de l'assistance technique des Nations Unies, le président a signalé l'événement important dans l'existence du programme élargi que constitue le 10^e anniversaire de la résolution 222, qui est la charte fondamentale de cette institution, votée à Genève par le Conseil économique et social.

Il a mentionné ensuite qu'environ 8000 hommes et femmes, originaires de nombreux pays, ont été envoyés à travers le monde en qualité d'« experts » depuis la mise en œuvre du programme élargi et que plus de 14 000 bourses ont été accordées au cours de la même période de dix ans. Quelque 140 pays et territoires ont bénéficié du programme et le nombre des pays donateurs est passé de 54 à 85. Les contributions, qui vont chaque année en augmentant, atteindront au total 235 millions de dollars cette année. C'est là une somme appréciable, mais il ne faut pas perdre de vue que les dépenses effectuées en contrepartie par les pays bénéficiaires sont environ trois fois plus élevées que le coût des opérations sur place.

Au cours de l'année dernière, les opérations engagées ont atteint le nouveau record de 33,8 millions de dollars, c'est-à-dire 2,3 millions de plus qu'en 1957. Cela ne signifie pas qu'il y ait eu accroissement proportionnel des activités, car il faut tenir compte de la hausse des prix. En fait, le nombre des mois d'experts n'a augmenté que de 0,5 % et le nombre des bourses a diminué d'environ 15 %.

Le programme pour l'année 1960 pourra probablement disposer d'une trentaine de millions de dollars environ, c'est-à-dire 1,3 million de moins qu'en 1958. C'est assez fâcheux quand on sait que les besoins s'accroissent dans le monde. Si la confiance régnait entre les nations et si la paix était assurée, il serait certainement possible d'accorder bien davantage de substance à ces œuvres constructives. Ce qui serait éminemment souhaitable.

Lors de l'examen des rapports annuels des institutions spécialisées des Nations Unies à la 28^e session du Conseil économique et social, le représentant de l'O. I. T., M. Reymond, a rappelé que 50 % des ressources dont dispose l'O. I. T. pour l'assistance technique sont consacrés à la formation professionnelle.

L'E. C. O. S. O. C. et l'aide aux pays sous-développés

A la fin de juillet, le comité économique du Conseil économique et social des Nations Unies adopta trois projets de résolutions relatifs à l'aide économique aux pays sous-développés.

La première de ces résolutions invite le Conseil économique et social des Nations Unies à demander instamment aux gouvernements des Etats membres de passer à l'exécution de tous les programmes et tous les plans d'action concrets en vue d'aider davantage les pays sous-développés.

La deuxième tend à inviter le secrétaire général à constituer une documentation sur les possibilités de l'assistance des Nations Unies dans le domaine de la mise en valeur des ressources pétrolières dans les pays sous-développés. Le conseil envisagerait à une session ultérieure s'il y aurait lieu ou non d'accorder aux gouvernements une assistance complémentaire dans ce domaine.

Enfin, la troisième résolution invite le secrétaire général à recueillir, analyser et diffuser les enseignements qui résultent de l'assistance technique multilatérale, régionale, bilatérale et nationale, dans les domaines de l'industrialisation et des ressources énergétiques. Ce travail serait d'abord entrepris sur une base sélective et expérimentale.

Enfin, au cours d'une séance ultérieure, le comité économique du Conseil économique et social des Nations Unies a voté à l'unanimité un projet de résolution qui vise à inviter les Etats membres des Nations Unies et des institutions spécialisées à continuer d'examiner la possibilité de fournir les ressources financières qui permettront d'accélérer le développement économique.

1 % des revenus nationaux en faveur de l'assistance technique?

Le 27 juillet dernier, Hermann Patteet est intervenu au nom de la Confédération internationale des syndicats libres à la 28^e session du Conseil économique et social des Nations Unies dans le débat général sur le développement économique des pays sous-développés.

Il a exprimé l'avis que les pays dont l'industrie est encore à ses débuts se développeront naturellement, mais qu'une aide des puissances industrielles est nécessaire si l'on veut que ce progrès s'accomplisse dans le cadre du régime démocratique. L'investissement de capitaux extérieurs est indispensable même pour aider les pays sous-développés qui accomplissent spontanément l'effort qui leur incombe (planing, investissement, réformes agraires, etc.). Il a reconnu que le fonds spécial, la banque internationale, le plan de Colombo ainsi que les investissements privés sont déjà fort utiles. Mais, comme les investissements privés ne tiennent pas toujours compte des besoins les plus urgents des pays sous-développés, le représentant de la Confédération internationale des syndicats libres estime avec raison que des investissements publics et internationaux restent nécessaires.

La Confédération internationale des syndicats libres, a déclaré Hermann Patteet en conclusion, préconise que le 1 % au moins du revenu des pays industriels devrait être consacré au développement économique des pays industriellement arriérés. Ces contributions publiques atteindraient au total quelque 5 milliards de dollars par année, c'est-à-dire à peu près 50 % de plus que les investissements actuels des gouvernements et des institutions internationales.

Assistance suisse au développement technique

Une Fondation suisse d'assistance au développement technique a été inscrite au Registre du commerce du canton de Zurich le 23 juillet dernier. Son but est d'encourager le développement technique des pays neufs. En vertu des statuts, la fondation fournit les moyens financiers permettant de réaliser des projets de développement mis sur pied par elle seule ou en collaboration avec d'autres organisations, par exemple par la création d'ateliers d'apprentissage dans les pays techniquement sous-développés.

Le fondateur est M. Ernest Wetter, ancien conseiller fédéral, qui a versé 10 000 fr. à titre de capital. Différentes entreprises ont déjà contribué à l'accroissement considérable de ce fonds. Un conseil de fondation constitue l'organe de contrôle. Dans la longue liste de ses membres, nous avons remarqué les noms d'Ernest Wüthrich, président central de la Fédération suisse des ouvriers métallurgistes et horlogers, et de Jean Möri, représentant de l'Union syndicale suisse.

Service social en Europe

Plus de 200 spécialistes de 15 pays d'Europe ont participé à un colloque européen de service social, à Strasbourg, du 20 au 24 juillet dernier, sous les auspices de la Conférence internationale de service social.

Le problème de la coopération du travail social en Europe était à l'ordre du jour.

Une des cinq commissions mises en activité au cours de ce colloque avait été chargée d'examiner le problème de l'assistance technique dans le cadre du programme spécial des Nations Unies pour l'Europe et de faire connaître ses vues au sujet de son fonctionnement.

M. Maurice Milhaud (le fils de notre ami Edgar Milhaud), chef du Service de l'assistance technique des Nations Unies à l'office européen, présenta un rapport sur les réalisations de ce programme au cours des dix dernières années. Le bilan se résume par 3491 visites de spécialistes, 232 missions d'experts, 51 réunions de cycles d'études, groupes d'études, etc. Grâce à ces moyens, l'orientation de la politique sociale a été influencée en de nombreux pays, et le niveau de formation du personnel a été plus élevé.

Le colloque de Strasbourg esquissa également un plan d'action dans le domaine du service social en Europe pour la période 1960-1965. Une action concertée des organisations publiques et privées s'occupant de ce problème en Europe a été suggérée. Voici les différents points de ce plan d'action: le service social des pays d'Europe face à ses tâches nouvelles; le service social familial et le service social scolaire; le travail des organismes de la sécurité sociale; le service social dans les entreprises industrielles; l'aide sociale aux personnes âgées; une politique sociale de l'habitat; le travail social pour les physiquement et mentalement diminués; les services sociaux communautaires.

Prix et salaires en Allemagne

D'une étude parue dans les *journaux officiels des communautés européennes* du 10 juillet 1959, il ressort que le nombre des chômeurs était tombé à la fin du mois de mai à environ 321 000 dans la République fédérale de l'Allemagne, niveau inférieur au minimum de l'année précédente, enregistré à la fin septembre. L'emploi avait presque rejoint, à fin mars, avec 19,1 millions de travailleurs, le record de septembre 1958.

L'indice du coût de la vie s'étant retrouvé en avril, pour la première fois depuis 1954, légèrement au-dessus du niveau atteint au cours de la période correspondante de l'année écoulée, les travailleurs allemands de l'Ouest ont donc pu enregistrer une amélioration de leurs salaires réels. Cette augmentation du revenu des salariés se traduit par une augmentation de la consommation privée, la propension à l'épargne demeurant constante.